PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNE DE BRUEBACH DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Sous la Présidence de Monsieur Aurélien MEROT, Maire,

Présents : M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Absente excusée et non représentée : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Mme Priscille BAKAJ à M. Aurélien MEROT
Mme Sophie TSCHIRHART à M. Olivier BAZILLE
Mme Carole CAVELTI à M. Hervé DECOURSIERE

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Travaux
   2.1. RD21 - Rue Principale et rue de la Natte : Mise en souterrain du réseau basse tension – Convention avec Territoire d'Energie Alsace
   2.2. RD21 – Rue Principale : Mise souterrain du réseau télécom - Convention avec Orange

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L-2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance ».

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Nadine CHOLLEY en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la nomination de Madame Nadine CHOLLEY en qualité de secrétaire de séance.

2. Travaux

2.1. RD21 - Rue Principale et rue de la Natte : Travaux d'intégration du réseau Basse Tension dans l'environnement

Monsieur le Maire expose le fait que dans le cadre des travaux de la RD21 - rue Principale et rue de la Natte, il est envisagé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs, afin d'améliorer

la qualité de distribution de l'électricité et l'intégration environnementale du projet. Les réseaux secs concernés sont :

- La basse tension (BT)
- L'éclairage public (EP)
- Réseau de télécommunication

La commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux à l'automne 2026 et au printemps 2027.

La commune est membre de Territoire d'Energie Alsace (TEA ex. syndicat d'électricité et de gaz du Rhin) qui est par voie de conséquence le gestionnaire des réseaux BT et assurera à ce titre la maîtrise d'ouvrage sur cette partie du projet.

Aussi, une convention co-maîtrise d'ouvrage entre TEA et la commune, dont le projet est joint en annexe, est nécessaire afin de préciser les modalités d'exécution et de financement des travaux de modification du réseau électrique des rues Principale et de la Natte.

Concernant les travaux de basse tension, Monsieur le Maire présente le schéma de principe et l'estimation prévisionnelle établis par Territoire d'énergie Alsace. Le montant prévisionnel est de 160 000,00 euros HT conformément au tableau ci-après :

Commune de Bruebach – RD21 rue Principale et rue de la Natte	*Estimation prévisionnelle H.T.*
Travaux	140 000,00
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers	12 000,00
Provision pour imprévus	8 000,00
TOTAL H.T.	160 000,00

Concernant la répartition des coûts pour la partie BT, Territoire d'Energie Alsace participera financièrement à hauteur de 50 %, le projet étant éligible à la convention d'application de l'article 8 du contrat de concession conclue avec Enedis.

Un avenant à ladite convention sera établi si les montants réels de l'opération devaient être supérieurs à l'estimation prévisionnelle définie ci-dessus. Il est précisé que les frais d'études engagés par TEA seront dus en totalité par la commune en cas d'abandon du projet.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **valide** les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définis ci-dessus,
- **approuve** le montant prévisionnel de la part opération Basse Tension (travaux d'études comprises) à savoir 160 000,00 € H.T.,
- **sollicite** auprès de Territoire d'Energie Alsace les aires liées au projet de la Commune, des rues Principale et de la Natte,
- **prend acte** que le solde à la charge de la Commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50 % après déduction de la participation de TEA,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

2.2. RD21 – Rue Principale : Mise souterrain du réseau télécom - Convention avec Orange

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de signer une convention pour la mise en souterrain des réseaux Orange RD 21 rue Principale.
Le coût des travaux d'enfouissement est 3 839,11 € pour le réseau téléphonique Orange.

Il précise qu'il est nécessaire de passer une convention avec Orange pour lesdits travaux.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation des travaux d'enfouissement des équipements de communication d'Orange comprenant du génie civil et du câblage pour un coût de 3 839,11 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange définissant les conditions de mises en œuvre des dits travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 23

Conseil Municipal Extraordinaire du 18 septembre 2026

Liste des délibérations

Les membres du Conseil Municipal ont adopté les délibérations suivantes :

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Priscille BAKAJ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Travaux

2.1. RD21 - Rue Principale et rue de la Natte : Travaux d'intégration du réseau Basse Tension dans l'environnement

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2.2. RD21 – Rue Principale : Mise souterrain du réseau télécom - Convention avec Orange

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Procès-verbal est approuvé 05 novembre 2026 par :

La Secrétaire de séance,
Nadine CHOLLEY

Le Maire,
Aurélien MEROT

P.V. mis en ligne le 06 novembre 2026 sur le site internet de la Commune de Bruebach : **Bruebach.fr**